

Comment nous dirigeons avec intégrité

Notre Code de conduite guide chaque jour nos décisions en s'appuyant sur notre mission et nos valeurs fondamentales.

L'étoile qui nous guide

Améliorer constamment le quotidien des personnes diabétiques

Notre objectif

MiniMed entend faciliter la vie des patients diabétiques. Pour éviter aux patients de devoir constamment s'inquiéter de leur glycémie, des injections et des calculs qui y sont associés, MiniMed a conçu une technologie thérapeutique qui s'en occupe à leur place.

Nos pompes à insuline, moniteurs de glucose, algorithmes et logiciels sont conçus pour fonctionner ensemble comme un pancréas en bonne santé, offrant aux patients plus de liberté pour vivre leur vie, sans se préoccuper de leur maladie.

L'objectif est simple : moins de contraintes, une meilleure santé et plus de sérénité pour chaque patient diabétique.

En fin de compte, notre mission consiste à rendre le diabète plus prévisible afin que chacun puisse profiter pleinement de la vie.



Nos principes WOW

Les principes WOW (Ways of Working) sont les comportements clés qui nous permettent d'atteindre nos objectifs stratégiques et de renforcer notre culture de prestation.

Ils servent de lignes directrices aux employés de Minimed pour prendre des décisions, résoudre des problèmes, développer de nouvelles idées et façonner notre culture organisationnelle.

Le respect de nos principes WOW nous aide à garantir que nos équipes de toutes les régions et fonctions travaillent de manière cohérente pour mettre en pratique nos valeurs fondamentales, et atteindre la destination indiquée par l'étoile qui nous guide.



Nos patients et clients sont au centre de toutes nos préoccupations.

Dans le cadre de notre travail, nous partons toujours du client afin de simplifier son expérience. Nous éliminons les obstacles qui nous empêchent de répondre rapidement aux besoins du client. Nous défendons le client à chaque étape et dans tous les aspects de notre activité. Sa fidélité est notre avantage concurrentiel.



Nous sommes des collaborateurs engagés et nous prenons les résultats à cœur.

Nous assurons une prise en charge à court et à long terme. Nous voyons plus loin que l'intérêt de notre équipe. Nous détestons la bureaucratie et préférons agir. Malgré les obstacles, nous parvenons à obtenir des résultats. Nous sommes économes et cherchons toujours à faire plus avec moins de ressources. Nous carburons à la performance. Nous valorisons et récompensons les résultats.



Notre but est d'attirer, de former et de garder un personnel hautement qualifié.

Nous cherchons des personnes exceptionnelles. Nos collaborateurs pratiquent la méthode Kaizen et croient en l'amélioration continue. Nous trouvons rapidement une solution aux problèmes pour surmonter les obstacles qui empêchent chacun de donner le meilleur de lui-même. Nos responsables ont à cœur d'accompagner et de former la nouvelle génération.



Nous recherchons l'excellence.

Nous détestons la médiocrité. Nous visons l'excellence et améliorons en permanence la qualité de nos produits, services et processus. Les défauts sont corrigés une fois pour toutes. Nous joignons le geste à la parole. Nos responsables sont autant capables de prendre de la distance que de plonger dans le détail pour résoudre les problèmes, et n'hésitent pas à se mettre à notre niveau.



Nous faisons preuve de courage.

Nous voyons grand, commençons petit et avançons vite. Nous faisons ce qui doit être fait, parfois à contre-courant. Nous avons l'aplomb de dire ce qui doit être dit, en toute transparence, quitte à remettre en question des idées ou des décisions, toujours dans le respect d'autrui. Les désaccords sont débattus ouvertement et de manière approfondie. Une fois les décisions prises, nous nous engageons pleinement et à l'unisson. « Une équipe unie » est notre mantra et la réussite collective nous importe plus que la réussite individuelle.



Nous permettons aux meilleures idées d'aboutir.

Nos collaborateurs font preuve d'une grande humilité. Nous pensons que les meilleures idées doivent avoir leur chance d'aboutir, peu importe d'où elles viennent. Nous sommes à l'écoute et cherchons des points de vue différents, qu'ils soient externes ou internes, afin de stimuler l'innovation pour nos clients.

Système d'exploitation MiniMed (MOS)

La méthode de gestion de l'Entreprise repose sur les principes MiniMed WOW (Ways of Working) et le système d'exploitation MOS (MiniMed Operating System). Ils constituent notre infrastructure d'outils, de procédures et de processus pour accomplir les tâches et obtenir des résultats transformationnels dans tous les domaines fonctionnels de l'Entreprise. À court terme, notre MOS contribue à la responsabilisation, à une meilleure prise de décisions, à la gestion des risques et à une exécution cohérente. À long terme, notre objectif est de développer de nouvelles fonctionnalités pour nous positionner afin de soutenir l'expansion et la croissance à venir.

Message de Que Dallara, PDG de MiniMed

Nous avons bâti notre Entreprise sur l'innovation et l'intégrité et avons gagné la confiance des patients, des professionnels et des parties prenantes.

Guidé par l'éthique et l'intégrité, notre Code de conduite structure nos activités à l'échelle mondiale et place les patients et la qualité en tête de liste de nos priorités.

Nous encourageons la collaboration et la communication ouvertes pour résoudre ou éviter les problèmes, ce qui renforce notre culture de l'intégrité.

Cette approche nous fait progresser dans notre mission consistant à diriger l'innovation et à améliorer la qualité de vie des patients.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Que', with a small feather icon to its right.

Que Dallara
PDG
MiniMed

Table des matières

Notre objectif.....2

Nos principes WOW	3
Système d'exploitation MiniMed (MOS)	5

I. Introduction.....8

Nos parties prenantes	8
Notre guide pour incarner notre mission	9
Agir dans le respect des lois et de nos valeurs	9
Protection de notre réputation	9
Respect de notre Code.....	9
Poser des questions : pourquoi est-ce important ?.....	9
Expression de vos préoccupations.....	10
Ligne Voice Your Concern.....	10
Politique de non-représailles	10

II. Notre relation avec les autres11

Bien-être des employés.....	11
Santé et sécurité des employés	11
Respect sur le lieu de travail.....	12
Harcèlement	12
Prévention et escalade de la violence sur le lieu de travail.....	12
Interdiction de consommation d'alcool et de drogues	12
Protection de la vie privée des employés	13
Agir correctement au quotidien.....	13
Attentes de tous les employés	13
Attentes de tous les dirigeants	13
Culture de la communication sincère	13

III. Notre relation avec autrui.....14

Transactions équitables.....	14
Informations concernant la concurrence	14
Notre approche en matière d'assurance qualité.....	15
Déclaration des problèmes de qualité et liés à nos produits	15
Interactions avec les clients et les patients	15
Qui sont nos clients ?	15
Innovation grâce à la collaboration.....	15
Respect de la relation patient-médecin	16
Prise en charge de nos produits.....	16
Promotion de nos produits.....	16
Méthode de protection des informations	17
Sécurité et confidentialité des données du patient.....	17
Confidentialité des données du patient	17
Sécurité des données patient	17

Qu'entend-on par informations des patients ?	17
Relations avec les tiers	18
Comment nous gérons les relations avec les tiers ..	18

IV. Nos relations avec l'Entreprise et les actionnaires19

Comment nous protégeons nos actifs	19
Actifs de l'Entreprise.....	19
Demandes des investisseurs et des médias	19
Informations confidentielles et propriétaires	19
ASTUCE MiniMed	19
Informations professionnelles confidentielles	20
Propriété intellectuelle.....	20
Réseaux sociaux.....	20
Intégrité financière	20
Une comptabilité exacte.....	20
Falsification des dossiers	21
Conflit d'intérêts.....	21
Cadeaux et marques de courtoisie dans le cadre professionnel	21
Opportunités externes.....	21
Relations personnelles.....	21

V. Notre relation avec les autorités de réglementation22

Recherche clinique.....	22
Affaires réglementaires	22
Concurrence loyale et lois antitrust.....	22
Anti-corruption	23
Corruption.....	23
Cadeaux à des représentants gouvernementaux ...	24
Qui sont les responsables gouvernementaux ?	24
Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié	24
Commerce international	24
Boycotts et pays soumis à des sanctions	25
Définition des importations/exportations	25
Audits et enquêtes gouvernementales	25
Audits et inspections de routine	25

VI. Notre relation avec le monde26

Droits de l'homme et pratiques de travail équitables.....	26
Activités politiques.....	26

I. Introduction

La mission de MiniMed est l'étoile qui guide notre organisation : elle nous donne un cap alors que nous tirons parti de l'innovation et de la technologie pour faciliter la vie des patients à travers le monde. Notre mission consiste à accompagner les patients tout au long de leur parcours, en leur permettant de profiter de la vie au maximum et de mieux anticiper le diabète. C'est cette mission qui nous motive à travailler chaque jour. Nous nous engageons à fournir des produits de la plus haute qualité pour réguler le diabète et veiller au bien-être de nos clients.

Nos parties prenantes

Patients et clients

Notre mission consiste à améliorer la vie des patients grâce à nos produits et traitements. Les patients, ainsi que les professionnels de santé et tous les prestataires de soins, constituent le fondement de notre activité. Nous nous engageons à fournir des produits irréprochables en termes de fiabilité, de qualité et de valeur. Nous concentrons nos efforts et nos ressources pour permettre aux patients du monde entier d'avoir accès à ces solutions. Nous privilégions une communication sincère, respectons les normes éthiques et répondons rapidement aux questions et préoccupations en toute transparence. Par ailleurs, nous assurons la stricte confidentialité des informations sensibles des patients et des clients, en les protégeant avec le même niveau d'exigences que les nôtres.



Collaborateurs et collègues

Tous les employés sont responsables les uns envers les autres. Pour pouvoir mener à bien la mission et l'objectif de l'Entreprise, la coopération pour maintenir un environnement de travail sain et sûr est indispensable. Cette coopération

repose sur le respect, la reconnaissance et la confiance mutuels. Le respect de ces principes offre des opportunités de développement personnel et professionnel tout en améliorant l'efficacité globale de l'organisation.

Entreprise et actionnaires

Nous entendons offrir des rendements équitables aux actionnaires. En tant que gestionnaires des ressources de l'Entreprise, nous sommes tenus de prendre des décisions respectant les intérêts de MiniMed. Nous sommes responsables de la tenue rigoureuse des dossiers, de l'utilisation appropriée des informations confidentielles obtenues dans le cadre de notre travail et de la protection des actifs de l'Entreprise. Nous devons en outre veiller à ce que toutes les parties qui travaillent pour notre compte respectent nos engagements en faveur de l'intégrité et de la conformité avec les normes établies dans le cadre de leurs activités.

Autorités de réglementation gouvernementales

Le secteur des dispositifs médicaux opère dans un environnement en constante évolution, soumis à une stricte réglementation gouvernementale. Les autorités réglementaires surveillent la santé, la sécurité et l'intégrité du marché en appliquant des lois et réglementations pertinentes. Le respect des lois, réglementations et politiques applicables est exigé sur tous les sites où l'Entreprise exerce ses activités.

Communautés et public

Notre mission nous incite à défendre une citoyenneté responsable dans nos communautés.

Notre guide pour incarner notre mission

Ce guide présente les valeurs de l'organisation et les comportements attendus sur le lieu de travail. Il entend aider les employés à mener à bien la mission lors de leurs activités et interactions quotidiennes. Les thèmes de ce guide sont organisés selon les principes fondamentaux de la mission.

Agir dans le respect des lois et de nos valeurs

Nous sommes tenus de respecter l'ensemble des lois, réglementations et politiques de l'Entreprise applicables dans le cadre de notre travail dans les pays où nous exerçons nos activités, car elles sont essentielles à notre réussite. Les lois variant d'un pays à l'autre et évoluant fréquemment, il est essentiel de rester informés et de poser des questions en cas de doute. Chaque membre du personnel est tenu de coopérer pleinement et honnêtement dans le cadre d'éventuelles enquêtes de l'Entreprise. Tout manquement à cet égard peut entraîner une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Protection de notre réputation

La réputation de l'Entreprise en matière de déontologie et d'intégrité est un atout essentiel qui repose sur les actions des employés, anciens comme actuels. Il incombe à tous les membres de l'équipe de perpétuer et de renforcer cette réputation par le biais de leurs interactions professionnelles au quotidien.

Respect de notre Code

Les principes de déontologie énoncés dans notre Code s'appliquent à chaque travailleur à tous les niveaux de l'Entreprise. Il s'agit des employés, des dirigeants, des administrateurs et de toutes les parties agissant pour le compte de MiniMed, y compris les sous-traitants, les consultants et les distributeurs. En représentant l'Entreprise dans le cadre de ses opérations mondiales, nous nous devons de respecter et d'appliquer

systématiquement ces normes éthiques dans tous les aspects de nos activités professionnelles.

Nous devons toujours faire preuve d'honnêteté et coopérer lors d'éventuelles enquêtes de l'Entreprise concernant toute infraction juridique, réglementaire ou politique. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Poser des questions : pourquoi est-ce important ?

Travailler avec intégrité exige en permanence de faire preuve d'honnêteté, de fiabilité et de respecter des principes éthiques. Bien que ces normes puissent sembler simples, elles peuvent être difficiles à respecter dans des environnements de travail complexes où les objectifs ne sont pas toujours clairs ou risquent d'entraîner des conflits d'intérêt. En cas de doute sur la légalité d'une action ou concernant sa conformité à notre Code de conduite, il est recommandé de se renseigner. En fonction de la situation, vous pouvez demander conseil à un collègue, à votre manager ou à un superviseur, à un représentant des ressources humaines ou à un membre du service juridique ou de la conformité. Dans de nombreuses juridictions, des questions ou préoccupations peuvent également être soumises de manière anonyme au service Voice Your Concern Line. En cas de doute, il convient toujours de se renseigner immédiatement afin d'agir de manière appropriée.

Expression de vos préoccupations

Si vous avez connaissance d'une situation susceptible d'enfreindre notre Code, la loi ou notre politique, vous êtes tenu de la signaler rapidement. Le signalement de telles situations peut aider l'Entreprise à remédier à d'éventuelles fautes ou empêcher leur aggravation. Parlez-en à votre responsable, car ce dernier est souvent bien placé pour comprendre vos préoccupations et y répondre. Vous pouvez également vous adresser à votre personne de contact aux ressources humaines ou aux équipes Conformité juridique. Elles sont là pour vous aider. Vous devez vous sentir encouragé à poser des questions et à faire part de vos préoccupations de bonne foi, avec honnêteté, sincérité et sans mauvaises intentions.

Toutes les préoccupations soulevées seront examinées dans les meilleurs délais. Les informations fournies seront divulguées uniquement aux personnes chargées de traiter cette question. Si nécessaire, une équipe ayant une expertise pertinente mènera des enquêtes au sujet de toute préoccupation. Ce processus sera géré de manière à garantir l'équité.

Au cours d'une enquête éthique, toutes les parties sont tenues de coopérer pleinement et de fournir toutes les informations demandées rapidement dès la demande initiale. Si une préoccupation est fondée, les ressources humaines recommanderont les mesures disciplinaires à prendre, le cas échéant. Dans un souci de confidentialité, les détails de l'enquête et son résultat ne seront communiqués qu'aux personnes qui en ont besoin.

Ligne Voice Your Concern

Les questions ou préoccupations sont en général traitées plus efficacement au sein du département, de la région ou de l'unité opérationnelle concerné(e), souvent par le biais de conversations directes. Les ressources locales entretiennent une relation de proximité à l'égard du problème et peuvent fournir des points de vue utiles et répondre rapidement. La méthode appropriée pour poser des questions ou faire part de ses préoccupations varie en fonction de la situation spécifique, des lois et réglementations applicables, des personnes impliquées et de l'approche privilégiée en matière de signalement. S'il convient de demander de l'aide en dehors du service de proximité ou de signaler un problème de manière confidentielle ou anonyme, la ligne d'assistance MiniMed est disponible dans la plupart des pays pour les signalements anonymes par téléphone (1-800-488-3125) ou via le site Web Voice Your Concern Line.

Politique de non-représailles

Les représailles à l'encontre des personnes qui émettent un signalement de bonne foi ou qui coopèrent dans le cadre d'enquêtes sont strictement interdites. Toute personne qui exercerait des représailles à l'encontre d'une autre personne qui pose des questions ou exprime une préoccupation fera l'objet d'une action disciplinaire, pouvant aller jusqu'au licenciement, quel que soit son poste ou sa position au sein de l'Entreprise. Si vous pensez avoir été victime de représailles, veuillez contacter votre représentant local des ressources humaines ou l'équipe Conformité juridique.

Que signifie « de bonne foi » ?

Signaler une situation qui, selon vous, pourrait enfreindre notre Code, nos politiques ou la loi, même s'il s'avère par la suite que tel n'était pas le cas. Toutefois, les accusations mensongères ou de mauvaise foi peuvent entraîner une mesure disciplinaire.

II. Notre relation avec les autres

Notre aspiration à créer et mettre en place les meilleures solutions pour les personnes diabétiques prend tout son sens lorsque nous travaillons dans un environnement qui valorise les relations que nous tissons les uns avec les autres. Nous devons nous soucier du bien-être de nos collègues et partager la responsabilité de créer un environnement de travail sûr reposant sur la confiance et le respect mutuels.

Bien-être des employés

Notre Entreprise s'engage à favoriser le développement personnel et professionnel des employés. Conscients que le bien-être physique et émotionnel influence significativement l'environnement de travail dans sa globalité, nous considérons ce soutien comme essentiel à la réussite de MiniMed et comme faisant partie intégrante des valeurs de notre organisation. Nous nous efforçons de faire en sorte que chaque employé se sente reconnu pour sa contribution et éprouve un sentiment d'appartenance à l'Entreprise. De plus, nous émettons des commentaires constructifs en temps opportun concernant les performances et l'évolution professionnelle. L'Entreprise veille au maintien de normes élevées d'équité et de respect.



Santé et sécurité des employés

La santé et la sécurité des employés sont notre priorité absolue sur tous nos sites. Nous devons constamment nous efforcer de prévenir les blessures au travail, les maladies et les rejets dans l'environnement, en appliquant les principes suivants :

- respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité ;
- respecter les politiques et procédures de MiniMed en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) dans toutes nos installations ;
- signaler, suivre et élaborer des mesures correctives et préventives ;
- agir de manière sûre et responsable, conformément aux bonnes pratiques EHS ;
- prendre toutes les précautions raisonnables lors de la manipulation de matières dangereuses ou utilisées dans des conditions à risque, ainsi que lors de l'utilisation de machines et d'équipements ;
- travailler à réduire continuellement les dangers sur le lieu de travail et les impacts environnementaux.

Vous devez immédiatement signaler tout comportement ou toute activité représentant un risque pour la sécurité de votre lieu de travail ou de l'environnement.

Pour des informations supplémentaires, contactez votre représentant EHS.

Respect sur le lieu de travail

Nous reconnaissons et apprécions les différences, expériences et compétences uniques que chaque employé apporte à notre organisation. La diversité des parcours et des perspectives au sein de MiniMed contribue à notre singularité.

Nous nous engageons avec détermination à promouvoir une culture dans laquelle chaque personne est traitée avec respect et dignité. Les décisions en matière d'emploi reposent exclusivement sur les exigences du poste et les qualifications de la personne. Ce principe vaut pour le recrutement, le maintien en poste, la promotion et la rémunération.

MiniMed propose des aménagements raisonnables aux employés pour prendre en compte les convictions et pratiques religieuses, les handicaps, la grossesse et l'accouchement, ainsi que les problèmes de santé.

Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement ou que vous suspectez ce type d'agissements, contactez votre direction des ressources humaines ou le service Conformité juridique. Nous sommes là pour vous aider. Pour des informations supplémentaires, contactez votre représentant EHS et passez en revue la Politique de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail de MiniMed.

Harcèlement

Il est important de prévenir tout harcèlement et tout comportement offensant ou illégal sur le lieu de travail. Un tel comportement peut nuire à l'environnement de travail et à la productivité et ne correspond pas aux politiques de l'Entreprise en matière d'équité et de respect. La participation à des actes interdits par la politique en matière de harcèlement et d'autres formes de comportements offensants n'est pas autorisée.

Prévention et escalade de la violence sur le lieu de travail

Chez MiniMed, nous favorisons un environnement de travail où les intimidations physiques, les menaces de violence, les abus physiques et les armes de quelque nature que ce soit n'ont pas leur place.

Si vous avez connaissance ou suspectez des incidents ou des menaces de violence au travail, signalez immédiatement vos préoccupations à votre responsable, aux ressources humaines ou au Bureau mondial responsable de la sécurité et de la confidentialité. Si vous pensez que vous ou une autre personne travaillant dans les bâtiments de l'Entreprise pourriez être en danger imminent, suivez les protocoles d'urgence de votre site, soit en contactant les forces de l'ordre locales, soit en informant le poste de commandement global de MiniMed. Ensuite, assurez un suivi en interne en contactant les ressources humaines, votre responsable, votre superviseur ou un autre membre de l'équipe de direction.

Pour plus de détails, consultez la Politique de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail de MiniMed.

Interdiction de consommation d'alcool et de drogues

La consommation d'alcool ou de drogues peut compromettre vos capacités à effectuer votre travail en toute sécurité et mettre en danger la sécurité d'autrui. Les employés sont tenus de s'abstenir de travailler sous l'influence de toute substance, y compris alcool, drogues et médicaments sur ordonnance utilisés à mauvais escient ou nuisant à la sécurité des performances au travail.

Il est strictement interdit de détenir, d'utiliser, de vendre, de proposer ou de distribuer des drogues ou d'autres substances dont l'usage est régi par la loi dans l'enceinte de l'Entreprise.

Le programme d'aide aux employés de MiniMed (MEAP - MiniMed Employee Assistance Program) est une ressource gratuite et confidentielle mise à la disposition des employés MiniMed et de leurs familles qui ont des préoccupations liées à la consommation de drogues ou d'alcool. Le programme MEAP offre un soutien pour toute une série de questions liées au travail et à la vie privée.

Protection de la vie privée des employés

Nous nous engageons à protéger la confidentialité des informations personnelles relatives à tous nos employés potentiels, actuels et anciens. Si votre rôle implique le traitement de ce type d'informations, veuillez à :

- respecter strictement les protocoles établis pour l'accès, l'utilisation, le transfert, la conservation et la suppression des données personnelles des employés ;
- limiter l'accès à ces informations aux personnes autorisées qui en ont légitimement besoin dans le cadre de leur travail ;
- Si vous avez l'impression que des informations confidentielles ont été consultées ou divulguées par inadvertance (que ce soit par e-mail, sur les réseaux sociaux ou sur un support physique), veuillez contacter immédiatement votre représentant des ressources humaines ou le service Conformité juridique.

Exemples d'informations personnelles

Les informations personnelles désignent des données permettant d'identifier une personne, telles que son nom, une adresse postale, une adresse e-mail, une date de naissance, un permis de conduire, des informations de compte financier, un passeport, un numéro de sécurité sociale ou d'autres pièces d'identité officielles.

Agir correctement au quotidien

Notre réputation se forge au quotidien par nos actions. Chaque interaction est une occasion d'illustrer l'intégrité et l'honnêteté exemplaires qui sont au cœur de nos valeurs chez MiniMed :

- Nous maintenons nos normes indépendamment des actions des autres.
- Nous n'ajustons pas nos valeurs fondamentales pour les aligner sur nos objectifs financiers.
- Les patients sont notre priorité absolue.

Attentes de tous les employés

MiniMed attend de tous ses employés qu'ils fassent preuve d'intégrité et d'honnêteté dans le cadre de toutes leurs activités professionnelles. Vous devez faire preuve d'un comportement exemplaire dans vos paroles et dans vos actes. De plus, afin de ne pas laisser les pressions extérieures compromettre vos normes éthiques, personne ne peut vous demander d'agir de manière contraire au Code. Les employés sont tenus de signaler tout comportement répréhensible ou contraire à l'éthique qu'ils ont observé ou qu'ils suspectent. Si vous avez une question, demandez des conseils.

Attentes de tous les dirigeants

Tous les dirigeants sont tenus de respecter notre Code en adaptant systématiquement leur communication et comportement afin qu'ils reflètent ces principes. Les dirigeants doivent :

encourager un climat favorable à une prise de risques prudente et permettant de tirer des leçons de ses erreurs ;

promouvoir un environnement de travail où les membres de l'équipe se sentent à l'aise pour vous poser des questions et vous faire part de leurs préoccupations ;

rassurer les employés, les sous-traitants et les parties prenantes que les représailles ne sont pas tolérées s'ils posent des questions ou expriment leurs préoccupations.

Dès qu'une préoccupation a été partagée, assurez-vous qu'elle soit correctement documentée et de la faire remonter par le biais des canaux appropriés.

Culture de la communication sincère

Nous sommes tous responsables de promouvoir des discussions transparentes, franches et complètes concernant le respect de nos politiques et procédures.

- Partagez votre opinion.
- Soutenez vos points de vue.
- Posez des questions si quelque chose vous semble préoccupant.

Nous avons besoin que vous soyez courageux et que vous vous exprimiez, même si vous pensez que ce comportement pourrait vous rendre impopulaire.

III. Notre relation avec autrui

Pour mener à bien notre mission, nous collaborons avec les patients, clients et des tiers extérieurs à l'Entreprise avec le plus haut degré d'intégrité. Nous nous engageons à faire preuve d'équité et à respecter des normes éthiques et de qualité rigoureuses. De plus, nous nous efforçons de collaborer uniquement avec des tiers qui respectent le même niveau d'exigences que nous.

Transactions équitables

Nous nous engageons à garantir que les prestataires de soins, les patients et les clients reçoivent des informations complètes et objectives concernant nos produits, y compris leurs avantages et risques potentiels.

Nous reconnaissons l'importance de permettre aux prestataires de faire des choix éclairés concernant les traitements ou produits les plus adaptés aux besoins individuels et aux maladies de leurs patients. Nous respectons ces décisions, que nos produits aient été choisis ou non.

Tous les produits et supports thérapeutiques doivent être exacts, objectifs et étayés par des données. Ils doivent clairement indiquer l'efficacité, la qualité, la sécurité et le prix, et la promotion doit être conforme aux autorisations de chaque pays.

Nous interdisons à tous les employés de promouvoir des produits dans les situations suivantes :

- faire la promotion d'un produit avant son approbation ;
- promouvoir un produit approuvé pour un usage qui n'a pas été autorisé par les autorités réglementaires compétentes.

Nous ne fournirons que des informations honnêtes et fiables sur nos concurrents.

Nous ne dénigrerons pas et ne ferons pas de fausses déclarations au sujet des produits ou services de nos concurrents.

Informations concernant la concurrence

Nous respectons toujours des normes éthiques et juridiques élevées et ne nous engagerons dans aucun comportement visant à obtenir un avantage commercial inapproprié à l'égard de concurrents ou de clients. Dans le cadre de nos activités opérationnelles, nous traitons régulièrement des informations concurrentielles. Les employés dont les rôles impliquent de consulter ou de diffuser de telles informations doivent respecter les directives suivantes :

- n'utiliser que des méthodes légales et appropriées lors de la collecte d'informations concurrentielles ;
- ne pas recourir à la tromperie et ne pas faire de fausses déclarations lors de la collecte d'informations ;
- en cas de réception par inadvertance des informations confidentielles d'un concurrent, s'abstenir de les dupliquer ou de les transmettre. Signaler rapidement l'incident à votre responsable, au directeur de la conformité ou au conseiller juridique et attendre ses instructions ;
- éviter de recruter des personnes avec l'intention d'obtenir des informations confidentielles de la part de tiers ;
- veiller à ce que les agents, distributeurs, fournisseurs, consultants et autres partenaires professionnels comprennent et respectent ces directives lorsqu'ils représentent notre Entreprise.

Notre approche en matière d'assurance qualité

Nous nous engageons à être à la pointe de la technologie en matière de sécurité des patients, de qualité des produits et de fiabilité. Notre objectif est d'être l'Entreprise la plus fiable en matière d'excellence des produits et des traitements. Pour ce faire, nous respectons toutes les lois, réglementations et normes applicables à chaque étape de nos activités, et nous exigeons de nos fournisseurs et de nos distributeurs qu'ils respectent les mêmes normes.

La qualité avant tout signifie que :

- La sécurité des patients guide toutes nos décisions.
- Nous garantissons chaque jour la sécurité et l'efficacité des produits pour les patients diabétiques.
- Nous respectons nos engagements réglementaires.
- Nous signalons rapidement les problèmes de qualité à la direction ou au personnel qualité.

Déclaration des problèmes de qualité et liés à nos produits

Il incombe à chacun de poser des questions et de faire part de ses préoccupations en matière de qualité et de sécurité. De plus, nous sommes tenus de signaler tout problème lié à la qualité de nos produits afin de faciliter le suivi de leurs performances et de permettre la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

Si vous êtes informé d'une réclamation concernant un produit ou un traitement MiniMed, vous êtes tenu de la signaler dans les 48 heures.

Interactions avec les clients et les patients

Il est essentiel que nous maintenions des interactions éthiques avec les prestataires de soins de santé et les patients. Nous ne cherchons pas à influencer les professionnels de santé, les patients ou les clients par des paiements ou avantages inappropriés liés à des décisions commerciales. La relation entre les patients et leurs professionnels de santé est reconnue. Nos activités ne visent pas à affecter l'intégrité de la relation patient-médecin.

Pour plus d'informations, y compris sur les politiques et procédures BCS et à l'échelle de l'Entreprise, consultez le site Web Office of Ethics & Compliance.

Qui sont nos clients ?

Notre clientèle se compose de patients, ainsi que d'établissements de soins de santé ou de professionnels de santé, susceptibles d'acheter, de prescrire, d'utiliser ou d'organiser l'achat ou la prescription de produits MiniMed. *Aux fins des règles relatives aux usages commerciaux (BCS), cette définition inclut également les personnes employées par un client, leurs proches ainsi que les organisations associées au client.*

Innovation grâce à la collaboration

En tant qu'entreprise du secteur de la technologie médicale, nos produits sont utilisés par des patients dans le monde entier. L'innovation continue grâce à des partenariats vise à soutenir les progrès technologiques qui peuvent bénéficier aux patients, aux clients, aux systèmes de santé et aux sociétés du monde entier, tant en termes de résultats en matière de santé que de considérations économiques.

Respect de la relation patient-médecin

Nous reconnaissons les relations professionnelles établies avec nos patients et clients, ainsi que la confiance qui y est associée. Il est également important de reconnaître la relation particulière qui existe entre les patients et les médecins, caractérisée par le respect, la collaboration et la confiance. Les médecins ont un devoir moral, éthique et légal d'accorder la priorité au bien-être des patients. Les patients sont en droit d'attendre ce niveau de soins. Notre travail ne doit jamais entraver ou nuire à l'intégrité de la relation patient-médecin.



Elles ne sont toutefois pas considérées comme des membres du personnel clinique et n'exercent pas la médecine.

Les droits légaux des patients varient selon les normes culturelles et sociales de chaque pays ou juridiction. Tous les patients, quel que soit leur lieu de résidence, ont droit à un traitement courtois, respectueux, digne, réactif et à une prise en charge rapide. Les patients ont également le droit de recevoir des informations honnêtes et objectives sur les produits, et d'être informés de leurs avantages, mais aussi de leurs risques. Par ailleurs, les patients ont le droit de choisir le produit ou le traitement qui correspond le mieux à leurs besoins individuels et à leur situation médicale, même si ce choix n'est pas un produit MiniMed. Dans ce cas, ces décisions sont respectées. La vie privée des patients est un droit fondamental. Toutes les informations privées seront dès lors conservées en toute sécurité.

Promotion de nos produits

Pour pouvoir préserver l'intégrité de la relation patient-médecin, nous devons promouvoir nos produits en respectant strictement l'étiquetage approuvé et indiquer leur efficacité, leur qualité, leur sécurité et leur prix de manière précise et fiable. Toutes les informations fournies aux patients et aux prescripteurs concernant nos produits et nos traitements, y compris les détails relatifs à leur disponibilité et à leur livraison, doivent être exactes, objectives et étayées par des données et des expériences pertinentes. Les supports promotionnels de nos produits doivent faire l'objet d'un examen approfondi et recevoir l'autorisation appropriée par le biais des canaux établis. La conformité juridique exige l'obtention des autorisations nécessaires pour nos produits de la part des autorités de réglementation du monde entier. Chaque pays ayant ses propres exigences, nous respecterons les réglementations spécifiques régissant le marketing, la vente et la promotion de nos produits et traitements dans chaque juridiction.

Prise en charge de nos produits

Afin de maintenir les normes les plus élevées en matière de dévouement, de service et d'engagement, certains employés fournissent une assistance technique essentielle pour nos produits dans différents environnements cliniques. Ils sont notamment chargés de former les professionnels de la santé à l'application et à l'utilisation correctes de nos produits et traitements, ainsi que d'échanger avec les patients s'il y a lieu, sous la direction et la supervision de leurs médecins. Ces personnes font office de représentants de notre Entreprise.

Méthode de protection des informations

Sécurité et confidentialité des données du patient

Dans le cadre de nos activités, nous devons pouvoir accéder à différents types d'informations personnelles concernant nos patients.

Les informations personnelles sont tous les renseignements pouvant être utilisés de manière isolée, ou en les combinant avec d'autres informations, pour identifier une personne en particulier. Les employés, patients et professionnels de santé nous fournissent leurs informations personnelles. Ils nous font confiance pour les traiter avec soin. Ils attendent que nous les utilisions conformément à la loi et à nos avis et politiques de confidentialité déclarés.

Pour en savoir plus, consultez la politique mondiale de protection des données et de confidentialité de MiniMed.

Confidentialité des données du patient

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons créer, développer ou recevoir des informations au sujet de l'expérience des patients avec nos produits et services dans divers domaines, notamment :

- registre des patients
- centres d'appels
- recherche clinique
- qualité et assurance produit
- recherche et développement
- support technique
- marketing (réseaux sociaux)

Nous devons toujours traiter ce type de renseignements sur les patients :

- de manière confidentielle, conformément aux lois en vigueur ;
- de manière appropriée, conformément aux attentes de nos clients ;
- de façon respectueuse, pour faire honneur à la confiance que nos patients nous accordent dans le cadre de l'utilisation des informations sensibles, pour superviser la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos traitements et dispositifs médicaux.

Sécurité des données patient

Notre Entreprise applique des mesures de sécurité strictes pour protéger les données et systèmes des patients. Les employés doivent comprendre et respecter les politiques de confidentialité et de sécurité, en accédant uniquement aux informations des patients nécessaires dans le cadre de leur travail, conformément aux lois et politiques de l'Entreprise.

Si vous savez ou pensez que des informations confidentielles ont été partagées ou transmises par inadvertance, que ce soit par e-mail, sur les réseaux sociaux ou en version papier, contactez immédiatement **STOP.THINK.PROTECT**.

Qu'entend-on par informations des patients ?

À l'instar des données des employés, les informations des patients désignent des renseignements pouvant être utilisés de manière isolée, ou combinés à d'autres détails, pour identifier une personne en particulier (par exemple, son nom, son adresse, sa ville, son pays, son numéro d'identification national ou sa date de naissance). Il s'agit de toute information relative à l'état de santé, à la prestation des soins de santé ou au paiement des soins de santé associée à une personne. Les informations des patients englobent également les détails relatifs à l'état de santé d'une personne, aux services reçus, aux dossiers de facturation, aux dossiers médicaux et aux informations d'assurance.

Relations avec les tiers

Pour mener à bien notre mission et nos activités de manière efficace, MiniMed collabore avec des tiers. Nous recherchons activement des partenaires qui s'engagent en faveur de la qualité, de l'efficacité des coûts, de la réactivité, de la citoyenneté d'entreprise et de l'innovation. Nous insistons sur une communication transparente avec toutes les parties externes concernées. Dans le cadre de ces relations, nous pouvons avoir accès à des informations confidentielles concernant nos fournisseurs, sous-traitants et autres associés commerciaux. Il est impératif que nous protégeons ces informations et que nous respectons strictement tous les accords contractuels. Il s'agit notamment de protéger la propriété intellectuelle de tiers (par exemple, les inventions et les logiciels) contre la divulgation, le vol, la perte ou une utilisation inappropriée.

Définition d'un tiers

Les tiers sont des organisations ou entités potentielles, ainsi que leurs représentants, auprès desquels nous achetons des biens et services. Il s'agit par exemple des fournisseurs, des distributeurs, des consultants, des organisations non gouvernementales (ONG) et des sociétés d'investissement.

Comment nous gérons les relations avec les tiers

Nous apprécions nos distributeurs, fournisseurs, sous-traitants, consultants et autres tiers. Nous souhaitons travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et répondront aux besoins de nos activités.

Si le choix de partenaires commerciaux fait partie de vos attributions, suivez ces consignes :

- Procédez à une vérification préalable complète des partenaires potentiels.
- Basez-vous sur un motif professionnel valable pour choisir un tiers plutôt qu'un autre.
- Fondez chaque décision commerciale sur des critères objectifs.
- Déclarez les conflits d'intérêts potentiels.

Comment préserver l'intégrité dans le cadre de nos relations ? Avant d'accepter un cadeau ou une invitation de la part d'un tiers, renseignez-vous sur ce qui est autorisé. Obtenez toutes les autorisations nécessaires à l'avance.

IV. Nos relations avec l'Entreprise et les actionnaires

Le respect de nos obligations et la réalisation de notre croissance dépendent de notre relation avec l'Entreprise et les actionnaires. En protégeant les actifs de l'Entreprise et en maintenant des normes éthiques, nous renforçons la confiance des actionnaires ainsi que notre position sur le marché.

Comment nous protégeons nos actifs

Actifs de l'Entreprise

Les ressources de l'Entreprise (y compris les installations de bureau, les matériaux, les équipements et les prestataires de services tiers) sont destinées à un usage professionnel approprié. Ces actifs ont été acquis grâce aux efforts d'employés du monde entier. Tous les employés sont tenus de protéger ces ressources contre le vol, la perte, une utilisation à mauvais escient et le gaspillage. L'utilisation personnelle limitée des équipements de l'Entreprise, tels que les ordinateurs ou les téléphones, est autorisée si elle est minime, si elle n'interfère pas avec les tâches professionnelles, n'entraîne pas de conflit d'intérêts et ne génère pas de coûts importants pour l'Entreprise.

Demandes des investisseurs et des médias

Afin d'assurer la cohérence de nos communications et le respect de l'ensemble des lois et politiques applicables de l'Entreprise, il est essentiel que l'Entreprise s'exprime d'une seule voix auprès des investisseurs, des analystes, des médias et des groupes d'intérêt public. Par conséquent, toute demande provenant d'organismes tels que des investisseurs ou des analystes financiers doit être adressée au service chargé des relations avec les investisseurs. De la même manière, les demandes de membres des médias ou de la communauté doivent être adressées au service Relations publiques.

Informations confidentielles et propriétaires

Un échange ouvert et efficace des informations au sein de l'Entreprise est essentiel à la pérennité de notre réussite. La plupart des informations relatives à nos activités commerciales sont confidentielles et

essentielles pour préserver notre avantage concurrentiel. Toute divulgation non autorisée de ces informations confidentielles en dehors de MiniMed pourrait nuire considérablement aux intérêts de l'Entreprise. Il incombe donc à chacun d'entre nous de protéger les informations de l'Entreprise avec diligence. Comme pour tout support confidentiel, nous devons veiller à ce que les conversations restent privées, que les documents sensibles soient conservés en toute sécurité et que les appareils mobiles ou portables soient protégés contre le vol et la perte, sans jamais les laisser sans surveillance.

Si vous savez ou pensez que des informations confidentielles ont été partagées ou transmises par inadvertance, par e-mail, sur les réseaux sociaux ou en version papier, contactez **STOP.THINK.PROTECT.** immédiatement.

ASTUCE MiniMed

Restez attentif à votre environnement lorsque vous communiquez au sein de MiniMed ou à l'extérieur. Évitez d'aborder des sujets sensibles au téléphone ou avec des collègues dans des lieux publics comme les ascenseurs et les aéroports, car vos conversations pourraient être entendues. Conservez les documents contenant des informations sensibles en lieu sûr ; ne les laissez jamais dans des endroits accessibles tels que des bureaux non fermés à clé ou des photocopieuses.

Informations professionnelles confidentielles

Les informations professionnelles confidentielles sont des informations dont les autres n'ont généralement pas connaissance ou auxquelles ils n'ont pas facilement accès. La divulgation de ces informations confidentielles en dehors de MiniMed pourrait sérieusement porter atteinte à nos intérêts. Nous sommes tous responsables de la protection de ces informations. Nous devons également protéger les informations confidentielles partagées par nos fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires de l'entreprise. Limitez l'accès à ces informations aux personnes autorisées qui en ont légitimement besoin dans le cadre de leur travail.

Si vous pensez que des informations personnelles ou confidentielles ont été consultées ou diffusées par inadvertance, envoyez immédiatement un e-mail à [adresse e-mail pour signaler les problèmes de confidentialité une fois déterminée].

Propriété intellectuelle.

Notre propriété intellectuelle est l'un de nos actifs les plus précieux. Elle comprend les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales, les droits d'auteur, les droits attachés aux dessins ou modèles, les logos, le savoir-faire, les photos/vidéos, les noms de personnes et autres biens industriels ou commerciaux immatériels.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle en obtenant des brevets, des marques déposées et une protection contre les secrets commerciaux. Nous prenons également des précautions pour éviter toute divulgation ou utilisation inappropriée ou toute perte de ces informations.

Réseaux sociaux

Internet offre diverses façons d'écouter, d'apprendre et de communiquer avec les parties prenantes internes et externes via des outils tels que des blogs, des sites de réseaux sociaux et des salons de discussion. Bien que ces ressources soient utiles, elles comportent aussi certains risques.

Les réseaux sociaux doivent être utilisés de manière responsable et appropriée. En raison de leur caractère public, seules des informations non confidentielles liées à l'Entreprise peuvent y être partagées. Les informations publiées en ligne doivent être considérées comme définitives, indépendamment des modifications ou suppressions ultérieures. Il est conseillé de relire attentivement les messages avant de les publier, pour le bien-être personnel et professionnel. Limitez la divulgation de renseignements personnels ou professionnels et faites preuve de vigilance lors de l'utilisation des plateformes de réseaux sociaux.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Web STOP.THINK.PROTECT.

Intégrité financière

Nos actionnaires comptent sur notre engagement en matière d'honnêteté et d'intégrité, en particulier lors de l'évaluation des performances financières et de la situation de l'Entreprise. Il est essentiel de maintenir en permanence des pratiques comptables éthiques et exactes. Cette pratique s'applique à chaque aspect de nos opérations financières, y compris les dépenses, les transactions, les rapports, la documentation et le respect des réglementations financières mondiales.

Une comptabilité exacte

Nous devons veiller à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations financières de notre Entreprise. Il s'agit de l'une des obligations que nous avons à l'égard de nos actionnaires et des autorités de réglementation. Les dossiers que nous créons dans le cadre de nos responsabilités quotidiennes ont un impact significatif sur les informations financières que notre Entreprise divulgue et sur les décisions que nous prenons. Le personnel de direction ou les responsables financiers impliqués dans la préparation ou la publication de nos communiqués publics doivent comprendre et se conformer à la norme de notre Entreprise en matière de divulgation publique.

Falsification des dossiers

Notre engagement en faveur de l'honnêteté et de l'intégrité se traduit par la tenue rigoureuse de nos dossiers. Nous veillons à ce que tous les fonds et actifs soient toujours divulgués avec précision et que chaque transaction soit correctement documentée. Un seul ensemble de dossiers comptables est conservé, et aucune fausse entrée ou écriture artificielle n'est autorisée en aucune circonstance.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts se produit lorsque nos intérêts privés ou personnels, ou ceux d'un proche, sont contraires à ceux de notre Entreprise. Nous sommes tenus de faire passer l'intérêt supérieur de MiniMed avant le nôtre dans le cadre des activités de l'Entreprise. Cela implique d'éviter tout conflit d'intérêts, perçu ou réel. Bien que ce concept semble simple, le large éventail de situations pouvant créer un conflit d'intérêts complique la tâche. Les cadeaux et marques de courtoisie dans le cadre professionnel, les opportunités externes et les relations personnelles ne sont que quelques-unes des nombreuses situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Si vous êtes informé d'un conflit potentiel ou réel, vous êtes tenu de le signaler.

Cadeaux et marques de courtoisie dans le cadre professionnel

Les cadeaux et les marques de courtoisie dans le cadre professionnel peuvent biaiser les relations avec les clients et les tiers, entraînant des conflits d'intérêts réels ou perçus. L'acceptation de ces marques de reconnaissance, comme des repas ou des divertissements, doit reposer sur un jugement sain et uniquement lorsque les raisons commerciales sont appropriées. Ne sollicitez jamais de cadeaux ou de divertissements pour un usage personnel ; l'acceptation n'est autorisée que dans des cas limités avec l'accord de la direction.

Opportunités externes

Nous accomplissons notre mission en nous consacrant pleinement à nos responsabilités chez MiniMed. Il convient d'éviter strictement tout emploi ou toute opportunité externe susceptible de compromettre les performances professionnelles ou de présenter un conflit d'intérêts.

Relations personnelles

Les relations personnelles ne doivent pas influencer les décisions prises dans un cadre professionnel. Accorder un traitement de faveur aux membres de la famille, aux partenaires amoureux ou aux amis dans un cadre professionnel est contraire aux principes d'équité. Les décisions doivent être fondées sur le mérite objectif plutôt que sur les relations personnelles.

Si vous ne parvenez pas à déterminer si une situation ou une interaction présente un conflit d'intérêts, consultez la politique de l'Entreprise à ce sujet. Si vous avez besoin de conseils supplémentaires, consultez votre responsable, votre représentant légal ou votre responsable de conformité.



V. Notre relation avec les autorités de réglementation

Notre implication en faveur du dévouement, de l'honnêteté, de l'intégrité et d'un service exemplaire s'exprime aussi par le biais de notre engagement éthique avec les autorités de réglementation gouvernementales.

Recherche clinique

Nous nous engageons à protéger la sécurité, la confidentialité et le bien-être des patients participant à nos essais cliniques. Toutes les études sont planifiées et exécutées selon les principes suivants :

- normes médicales et éthiques établies ;
- exigences supplémentaires imposées par les sites de recherche ou les comités d'éthique institutionnels ;
- contexte culturel, cadres juridiques et réglementations des pays où nos études sont menées ;
- rapports, analyse et validation précis et transparents de l'ensemble des données et résultats cliniques.

Nous respectons les normes culturelles, les exigences légales et les cadres réglementaires de tous les pays dans lesquels nos recherches sont réalisées. Notre engagement vise à maintenir des normes éthiques dans l'exécution des études cliniques et à garantir des rapports, des interprétations et une vérification précis et transparents de l'ensemble des données et résultats cliniques.

Affaires réglementaires

Pour garantir l'accès à nos produits aux patients éligibles, nous respectons strictement toutes les exigences réglementaires locales applicables. Ces exigences englobent l'obtention des approbations et enregistrements nécessaires pour l'accès au marché, la mise en œuvre de contrôles rigoureux en matière d'étiquetage et le respect de toutes les obligations fixées par les agences gouvernementales. De plus, nous nous engageons à favoriser une relation ouverte, constructive et professionnelle avec les autorités de réglementation concernant les questions de politique et les signalements.

Concurrence loyale et lois antitrust

Les lois (antitrust) en matière de concurrence garantissent des pratiques commerciales équitables et interdisent les actions qui entravent le commerce. Ces lois favorisent la concurrence sur les marchés tant pour les acheteurs que pour les vendeurs, et des infractions peuvent être commises sans que des accords formels aient été conclus, par exemple en cas de partage d'informations sur les prix ou de stratégies commerciales confidentielles avec des concurrents. Ne divulguez pas d'informations confidentielles à des concurrents. Si une personne vous aborde au sujet d'activités concurrentielles illégales, mettez immédiatement fin à la conversation et informez le service juridique. Ces lois étant complexes et variant d'un pays à l'autre, adressez-vous à un conseiller juridique de MiniMed pour toute question.

Voici quelques exemples d'interactions concurrentielles illégales :

- *fixation des prix ou conditions de vente établies en concertation avec les concurrents*
- *répartition des parts de marché entre concurrents*
- *acceptation du boycott d'un client*
- *manipulation des offres avec les concurrents*

Anti-corruption

Nous nous engageons à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans tous les aspects de notre entreprise, car la corruption nuit à notre intégrité et à notre réputation. Il est strictement interdit de recourir à la corruption pour faire progresser nos activités.

MiniMed n'offrira ni ne paiera, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur à un tiers à l'une des fins suivantes :

- décrocher ou conserver indûment un marché ;
- influencer de manière inappropriée des personnes dont les décisions pourraient avoir un impact sur notre activité ;
- obtenir un avantage indu pour des autorisations de produits, des ventes, la recherche, des permis, du recrutement ou tout autre aspect de notre activité ;
- influencer illégalement les actions d'un patient, d'un client, d'un fournisseur ou d'un représentant du gouvernement.

Par quoi que ce soit de valeur, on entend de l'argent, des cadeaux, des marques de courtoisie dans le cadre professionnel (voyages, repas et divertissements), des dons, des parrainages ou d'autres objets susceptibles d'avoir de la valeur pour le bénéficiaire.

Corruption

MiniMed n'offre ni ne verse aucun pot-de-vin, paiement illégal ni commission occulte. Aucun objet de valeur ne sera fourni dans le but d'inciter ou de récompenser indûment un client pour avoir prescrit, recommandé, utilisé, commandé ou acheté un produit ou un service. Aucun paiement ne sera effectué dans le but d'obtenir un avantage indu sur le marché, notamment dans des domaines tels que l'approbation des produits, les ventes, la recherche, l'octroi de permis, le recrutement ou d'autres aspects commerciaux. Il n'est pas possible de faire appel à des tiers pour effectuer des actions que MiniMed n'est pas autorisée à faire elle-même. Les lois anti-corruption peuvent engager la responsabilité de l'Entreprise si un agent, un distributeur ou un autre tiers agissant au nom de l'Entreprise effectue un paiement illégal à un fonctionnaire, même si l'Entreprise n'était pas au courant, mais aurait raisonnablement dû être informée de cet acte.

Cadeaux à des représentants gouvernementaux

Nous nous engageons à maintenir des pratiques commerciales honnêtes et transparentes et devons nous abstenir de toute tentative inappropriée visant à influencer les décideurs gouvernementaux. Il est strictement interdit d'offrir des cadeaux illégaux à des représentants gouvernementaux ou à des employés d'entreprises publiques. Les normes relatives à la valeur nominale des cadeaux et des divertissements peuvent varier d'un pays à l'autre. Par conséquent, avant d'offrir quoi que ce soit de valeur, veuillez consulter la réglementation locale et obtenir l'accord écrit préalable du responsable de la conformité du pays concerné. En cas d'incertitude quant au caractère acceptable d'un don, consultez le service Conformité ou Juridique pour obtenir des conseils.

Qui sont les responsables gouvernementaux ?

Les responsables gouvernementaux englobent des employés fédéraux, étatiques ou locaux, des candidats politiques, et même des employés d'entreprises publiques, par exemple, des établissements médicaux nationaux ou étatiques. Les responsables gouvernementaux peuvent inclure des prestataires de soins de santé employés par des hôpitaux publics ou gérés par l'État, entre autres

Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié

De nombreux pays ont adopté des lois interdisant le commerce de titres sur la base d'informations privilégiées. Les informations privilégiées désignent des informations importantes qui ne sont pas accessibles au public et qui pourraient influencer les décisions d'investissement d'un investisseur raisonnable. Parfois, les employés peuvent avoir accès à des informations importantes et confidentielles concernant l'Entreprise (comme des données de performance non publiées) ou ses partenaires commerciaux. La négociation de titres sur la base de ces informations, ou les recommandations ou partage de ces informations à des personnes extérieures à l'Entreprise, est considéré comme une divulgation d'informations privilégiées et constitue une infraction aux lois sur le délit d'initié.

Pour plus d'informations, consultez la politique de MiniMed en matière de délit d'initiés.

Commerce international

En tant qu'organisation mondiale activement engagée dans le commerce international, il est impératif que nous respectons toutes les lois et réglementations américaines applicables en matière d'importation et d'exportation, quel que soit le lieu de nos opérations. De plus, nous sommes tenus de comprendre et de respecter les cadres juridiques régissant les importations et exportations de chaque pays dans lesquels nous sommes actifs, en reconnaissant la complexité impliquée. Le respect à la fois des législations locales et des politiques internes de l'Entreprise reste essentiel en permanence.



Boycotts et pays soumis à des sanctions

La législation américaine restreint la coopération avec des boycotts imposés par certains pays à l'encontre d'autres pays et impose que toute demande d'aide ou de soutien à de tels boycotts soit signalée au gouvernement américain. Notre organisation n'est pas impliquée dans des boycotts interdits. De plus, la législation américaine interdit le commerce avec certains pays soumis à des sanctions. Si vous recevez une demande de participation à un boycott interdit ou de commerce avec un pays soumis à des sanctions, informez-en immédiatement votre responsable ou le service juridique. Pour toute information complémentaire concernant les lois commerciales ou les politiques de l'Entreprise, veuillez contacter votre responsable, votre responsable de la conformité en matière d'importations/exportations ou le service juridique.

Définition des importations/exportations

Qu'est-ce qu'une importation ? Tout objet matériel ou immatériel amené dans un pays en provenance d'un autre. Qu'est-ce qu'une exportation ? Tout objet matériel ou immatériel envoyé d'un pays vers un autre. Cette règle vaut quel que soit le type d'article (par exemple, dispositifs médicaux, logiciels et informations techniques) ou mode de transport (par exemple, courrier, transport manuel et téléchargement depuis un site Web).

Audits et enquêtes gouvernementales

Nous entretenons des relations honnêtes et équitables avec les autorités publiques, car nos produits sont soumis à la réglementation des organismes gouvernementaux dans le monde entier. L'Entreprise entretient des relations ouvertes et professionnelles avec les autorités de réglementation concernant la politique réglementaire, les soumissions, la conformité et les performances des produits.

Tous les employés sont responsables de veiller au respect de la conformité. Les préoccupations concernant la conformité réglementaire doivent être signalées rapidement à un responsable.

Nous coopérons dans le cadre des enquêtes et demandes d'informations valides des autorités gouvernementales et nous nous conformons à ces dernières. Nous coopérons également avec des responsables gouvernementaux susceptibles d'inspecter nos installations ou d'enquêter sur nos activités. Dans tous les cas, nous protégeons les droits légaux de MiniMed et de ses employés.

Audits et inspections de routine

Certaines de nos équipes interagissent régulièrement avec des responsables gouvernementaux. Ces équipes doivent suivre leurs processus standard.

Pour des demandes inhabituelles, contactez votre représentant Conformité et Juridique avant de vous soumettre à d'éventuelles auditions, de répondre à des questions, de produire des documents ou d'aborder le thème de la conformité.

Toute documentation et communication dans le cadre d'une enquête gouvernementale ou toute autre question juridique doit être transmise immédiatement au service Juridique et Conformité. Il s'agit notamment de tout avis d'enquête, de poursuite judiciaire, d'assignation à comparaître ou de demande de produits ou de documents.

VI. Notre relation avec le monde

Nous assumons nos responsabilités à l'échelle mondiale au moyen d'une citoyenneté forte, à savoir, respecter des pratiques commerciales éthiques, garantir la qualité des produits, promouvoir les soins de santé, respecter les droits humains, protéger l'environnement, respecter les normes de travail les plus poussées, soutenir la philanthropie et encourager le bénévolat.

Droits de l'homme et pratiques de travail équitables

Notre objectif est de maintenir une présence constructive et bénéfique au sein de chaque communauté dans laquelle nous opérons. Nous nous engageons à défendre les droits humains fondamentaux en respectant toutes les réglementations locales du travail pertinentes. Notre Entreprise, ainsi que nos fournisseurs et sous-traitants, interdisent strictement le recours au travail des enfants ou au travail forcé. Nous veillons au respect de toutes les exigences applicables en matière de salaires et d'horaires.

Pour toutes questions ou préoccupations concernant nos pratiques en matière d'emploi, veuillez contacter votre responsable, le représentant des ressources humaines ou le service juridique.

Activités politiques

L'engagement politique est une forme d'engagement communautaire. Notre Entreprise soutient les politiques publiques en adéquation avec notre mission et peut soutenir des candidats ou des groupes d'intérêts lorsque cette pratique est appropriée. Les employés sont encouragés à participer à la politique à titre personnel, mais ne doivent pas présenter leurs activités comme étant approuvées par l'Entreprise. Toute sollicitation politique pendant les heures de travail ou dans l'enceinte de l'Entreprise nécessite une approbation écrite préalable du PDG ou du conseiller juridique général, et toutes les actions doivent respecter les exigences légales relatives aux contributions politiques des entreprises.



18000 Devonshire Street
Northridge, CA 91325
États-Unis
800-646-4633
minimed.com